

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,  
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans  
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui  
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,  
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ  
Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à  
notre maître Mouhammad le Messenger de Allah,  
ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

## ***Khoutbah n°987***

Le vendredi 24 août 2018, correspondant au 13 *dhou l-hijjah* 1439 de l'Hégire

*Al-hamdou lil-Lahi<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ;  
ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

## ***Dans les bagages des pèlerins de retour du pèlerinage***

*(mise en garde contre les livres emplis  
d'accusation de mécréance et d'égarement  
à l'encontre des musulmans)*

La louange est à Allah, nous Le louons, nous implorons Son aide, nous Lui demandons de nous guider sur le droit chemin, nous le remercions et nous recherchons Sa protection contre le mal de nos âmes et de nos mauvais actes. Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui que Allah égare, nul ne peut le guider. Que Allah accorde davantage d'honneur et d'élévation en degrés à notre maître Mouhammad ainsi qu'à sa proche parenté musulmane et à ses compagnons bons et purs. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, ni de semblable, ni d'équivalent, ni d'égal. Et je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, celui à la vue duquel nos yeux s'embuent de larmes, Mouhammad, est Son esclave et Son messenger, Son élu et Son bien-aimé. Que Allah l'honore et l'élève en degré ainsi que tout messenger qu'Il ait jamais envoyé.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui serait amené à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Ô vous croyants, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-^Aliyy Al-^Adhim*. *Allah ta^ala* dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنْظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٨﴾ ﴾

[*sourat Al-Hachr* / 18] (*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Laha wal-tandhour nafsoun ma qaddamat lighad ; wat-taqou l-Laha 'inna l-Laha khabiroun bima ta^maloun*) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah et que chacun considère ce qu'il a préparé pour le Jour du Jugement. Faites preuve de piété à l'égard de Allah, certes Allah sait tout ce que vous faites.** »

Bonheur donc à celui qui a fait preuve de piété à l'égard de Son Seigneur et s'est attaché à la Loi de notre maître *Mouhammad*, et bonheur à celui qui a accompli le *hajj* et la *^oumrah* et a visité la tombe du Prophète *Mouhammad*, et bonheur à celui qui s'est attaché à la voie du Maître des messagers *Mouhammad* ﷺ et a pris le chemin de droiture par sa bonne guidée. Le Prophète ﷺ a en effet enseigné aux gens de sa communauté beaucoup de choses qui leur sont d'un grand profit pour leur au-delà ainsi que pour leur vie d'ici-bas et il les a incités à œuvrer avec ces choses-là.

Mes frères de foi, le sujet de notre discours aujourd'hui, par la volonté de *Allah* Le Seigneur des mondes, concerne les choses que les pèlerins rapportent habituellement avec eux à leur retour, comme les *siwak*, l'eau de *Zamzam*, les dattes de Médine l'Illuminée, les *soubhah* et autres choses encore, de ces villes éminentes que sont la Mecque, *'Oummou l-Qoura*, la Mère de toutes les villes, et Médine, *Taybah*, qui s'est embaumée grâce au Messager de *Allah* ﷺ.

Nous commencerons par parler du *siwak*. À ce sujet, le Prophète ﷺ a dit :

(( السِّوَاكُ مَطْهَرَةٌ لِلْفَمِ مَرْضَاءٌ لِلرَّبِّ ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*as-siwakou mat-haratoun lil-fami wamaradatoun lir-Rabb*) ce qui signifie : « **Le siwak est une purification pour la bouche et une cause pour obtenir l'agrément du Seigneur** ».

Il a dit aussi :

(( رَكَعَتَانِ بِسِوَاكِ أَفْضَلُ مِنْ سَبْعِينَ رَكَعَةً مِنْ غَيْرِ سِوَاكِ ))

[rapporté par *Ibnou Majah*] (*rak^atani bisiwakin 'afdalou min sab^ina rak^atan min ghayri siwak*) ce qui signifie : « **Deux rak^ah [effectuées] en ayant passé le siwak valent mieux que soixante-dix rak^ah sans siwak.** »

Utiliser le *siwak* veut dire, selon la Loi de l'Islam, passer un bâton ou ce qui est de cet ordre dans la bouche pour se nettoyer les dents. Le mieux que l'on puisse utiliser pour cela est le bois d'*arak*. Il est recommandé de l'utiliser lorsqu'on se lève pour accomplir la prière. Il est aussi recommandé de l'utiliser pour le *woudou*, on l'utilise alors après s'être lavé les mains. L'utilisation du *siwak* est aussi recommandée avant de faire le *tayammoum* et avant de réciter le *Qur'an* mais aussi lorsque les dents jaunissent, de même que pour accomplir les tours rituels (*tawaf*) et lorsqu'on s'éveille de son sommeil. D'autre part, il est recommandé au musulman de passer le *siwak* avec la main droite, de commencer par le côté droit de sa bouche et de le faire passer sur le palais, délicatement, et d'avoir l'intention en l'utilisant de suivre la *Sounnah*.

Parmi les bienfaits du *siwak*, on peut citer qu'il purifie la bouche, qu'il fait gagner l'agrément du Seigneur, qu'il fortifie les gencives, qu'il multiplie les récompenses, qu'il blanchit les dents, qu'il

aide à prononcer correctement les lettres de leurs points de prononciation et qu'il rappellera de prononcer les deux témoignages au moment de la mort. Qui parmi nous ne souhaite pas prononcer les deux témoignages au moment de la mort ? Alors, mes frères de foi, persévérez à suivre cette *sounnah* éminente !

Quant à l'eau de *Zamzam*, il est recommandé d'en boire et celui qui a une affaire qu'il désire voir aboutir, qu'il boive de l'eau de *Zamzam* avec l'intention de voir son affaire se régler. S'il veut, qu'il dise :

اللَّهُمَّ إِنَّهُ بَلَغَنِي أَنَّ نَبِيَّكَ قَالَ: (( مَاءُ زَمْزَمَ لِمَا شُرِبَ لَهُ ))

[rapporté par *Ibnou Majah*] (*Allahoumma 'innahou balaghani 'anna nabiyaka qal : ma'ou zamzama lima chouriba lah*) ce qui signifie : Ô Allah, il m'est parvenu que Ton prophète a dit : « L'eau de *Zamzam* est utile pour ce pour quoi elle est bue » Fin du *hadith*.

اللَّهُمَّ إِنِّي أَشْرَبُهُ مُسْتَشْفِيًا بِهِ فَاشْفِنِي وَاغْفِرْ لِي  
اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ عِلْمًا نَافِعًا وَرِزْقًا وَاسِعًا وَشِفَاءً مِنْ كُلِّ دَاءٍ

(*Allahoumma 'inni 'achrabouhou moustachfiyan bihi fachfini waghfir li. Allahoumma 'inni 'as'alouka 'ilman nafi'an warizqan waci'an wachifa'an min koulli da'*) ce qui signifie : Ô Allah, j'en bois pour en rechercher la guérison, alors guéris-moi et pardonne-moi. Ô Allah, je Te demande une science utile, une subsistance abondante et une guérison de tout mal. »

Et on demande ce que l'on veut d'autre.

Pour ce qui est des dattes, certaines variétés ont des particularités qui ne sont pas dans d'autres, notamment la variété *ajwah* de Médine. Le Messager de Allah ﷺ a dit :

(( مَنْ تَصَبَّحَ - أَيَّ أَكَلْ صَبَاحًا - بِسَبْعِ تَمْرَاتٍ مِنْ عَجْوَةِ الْمَدِينَةِ مِمَّا بَيْنَ لَا بَتَيْهَا - أَيَّ مِمَّا بَيْنَ حَرَّتِي الْمَدِينَةِ - لَمْ يَضُرَّهُ فِي ذَلِكَ الْيَوْمِ سُمْ وَلَا سِحْرٌ ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*man tasabbaha bisab'i tamaratin min 'ajwati l-madinah mimma bayna labatayha lam yadourrahou fi dhalika l-yawmi soummoun wala sihr*) ce qui signifie : « Celui qui prend au matin sept dattes de la variété *ajwah* de Médine qui poussent entre les deux terres de pierres noires délimitant la ville, aucun poison et aucune sorcellerie ne lui nuira ce jour-là. »

Parmi les choses que le pèlerin rapporte aussi avec lui, il y a les *soubhah*, les chapelets. Il n'y a pas de mal à utiliser une *soubhah* pour le *dhikr* de Allah car elle rappelle à celui qui la porte de faire le *tasbih* et la glorification de Allah *azza wajall*. La preuve en est qu'une des épouses du Prophète ﷺ avait mis devant elle quatre mille noyaux de dattes pour faire avec le *tasbih*. Le Prophète ﷺ l'avait vue mais ne l'avait pas blâmée. De ce fait, les savants ont dit que faire le *tasbih* avec une *soubhah* est permis et que ce n'est pas *haram*. Toutefois, il reste préférable de faire le *tasbih* en comptant avec ses phalanges car le Prophète ﷺ a dit :

(( عَلَيكُمْ بِالتَّسْبِيحِ وَالتَّهْلِيلِ وَالتَّقْدِيسِ وَاعْقِدَنَّ بِالْأَنَامِلِ فَإِنَّهُنَّ مَسْئُولَاتٌ مُسْتَنْطَقَاتٌ ))

[rapporté par *At-Tirmidhiyy*] (*'alaykounna bit-tasbihi wat-tahlili wat-taqdici wa'qidna bil-'anamili fa'innahounna mas'oulatoun moustantaqat*) ce qui signifie : « Attachez-vous à faire le *tasbih*, le *tahlil*,

**le *tagdīs* et faites-le en comptant avec vos phalanges car elles seront interrogées et il leur sera demandé de parler.** » Fin du *hadith*.

Cela signifie que *Allah* créera une prononciation dans ces phalanges et qu'elles témoigneront de ce que faisait la personne comme *dhikr* de *Allah* en comptant avec. De plus, il est arrivé dans ce bas monde un événement qui en témoigne : c'est ce qui s'est produit avec *Abou Mouslim Al-Khawlaniyy*, qui faisait partie des successeurs des compagnons et des ascètes. Une nuit qu'il était en train de faire du *tasbih* avec sa *soubhah*, il s'était endormi et la *soubhah* s'était mise à tourner autour de sa main en disant :

(( سُبْحَانَكَ يَا مُنْبِتَ الثَّبَاتِ وَيَا دَائِمَ الثَّبَاتِ ))

(*soubhanaka ya mounbita n-nabati waya da'ima th-thabat*) qui signifie : « Gloire à Toi Qui es exempt d'imperfection, Toi Qui fais pousser les plantes et Toi dont l'existence n'aura pas de fin. » *Abou Mouslim* s'était réveillé et avait appelé son épouse en disant : « 'Oumma Mouslim ! Viens voir une chose des plus étonnantes ! » Quand elle vint et vit la *soubhah* en train de faire le *tasbih*, la *soubhah* se tut. Cet événement s'est bien produit dans cette vie du bas monde et confirme que les phalanges pourront prononcer au Jour du jugement afin de témoigner en faveur de ceux qui faisait le *tasbih* avec elles.

Enfin, nous vous rappelons aussi de demander aux pèlerins de retour de leur *hajj* d'invoquer *Allah* qu'Il vous pardonne. Le Prophète ﷺ a dit en effet :

(( اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِلْحَاجِّ وَلِمَنْ اسْتَعْفَرَ لَهُ الْحَاجُّ ))

[rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] (*Allahoumma ghfir lil-hajji walimani staghfara lahou l-hajji*) ce qui signifie : « **Ô Allah, accorde le pardon au pèlerin ainsi qu'à celui en faveur de qui le pèlerin demande le pardon.** »

Voilà, et je demande que *Allah ta^ala* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

## Deuxième discours

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous implorons Son aide, nous Lui demandons de nous guider sur le droit chemin, nous le remercions et nous recherchons Sa protection contre le mal de nos âmes et de nos mauvais actes. Celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer, et celui que *Allah* égare, nul ne peut le guider. Que *Allah* accorde davantage d'honneur et d'élévation en degrés à notre maître *Mouhammad* ainsi qu'à tout messager qu'Il ait jamais envoyé.

Ô croyants, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-^Aliyy Al-^Adhim*. *Allah ta^ala* dit dans une '*ayah* explicite de Son Livre :

﴿ وَقُلْ رَبِّ زِدْنِي عِلْمًا ۝ ﴿١١٤﴾ ﴾

[*sourat Taha* / 114] (*waqoul Rabbi zidni ^ilma*) ce qui signifie : « **Et dis : ô mon Seigneur, accorde-moi plus de science.** »

En effet, la science de la religion, c'est la vie de l'Islam. Il est donc un devoir de s'occuper à l'apprendre et à l'enseigner aux autres. Par ailleurs, son apprentissage se fait en prenant cette

connaissance des gens de confiance et de connaissance et non pas par la simple lecture dans les livres. En effet, combien et combien de gens n'ayant pas pris la science de la bouche des savants, se sont égarés et ont égaré à leur tour d'autres personnes car ils pensaient à tort que les livres mènent à l'acquisition des connaissances sans avoir besoin d'un *chaykh*. De plus, il y a dans certains de ces livres des égarements de toutes sortes, en particulier les livres qui sont distribués aux pèlerins de la Mosquée de la Mecque honorée. Ces livrets décorés et colorés sont remplis de paroles accusant injustement les musulmans de mécréance et d'égarement, et sèment la discorde et les dissensions dans les sociétés. Méfiez-vous de ces livres et ne les lisez pas. Mettez en garde ceux qui les rapportent avec eux.

Ô *Allah*, préserve-nous afin de rester sur notre religion, cette religion dont Tu as fait une protection pour nous au Jour du jugement.